

8.0 crédits

60.0 h

Enseignants:	Moreau Thierry ; Sosson Jehanne ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	<p>Le cours aborde, sous l'angle du droit belge (droit civil, droit pénal et droit médical), du droit international et du droit comparé, les principales questions qui sont au cœur de l'actualité en matière de famille, couple, sexualité et procréation.</p> <p>Seront abordées, d'un point de vue juridique, les matières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la notion de droit et les différentes branches du droit traitant du couple, de la famille et de la sexualité</li> <li>- la notion juridique de personne et les droits de la personnalité</li> <li>- la notion de famille et de parenté en droit</li> <li>- les relations juridiques parents/enfant : filiation, adoption, autorité parentale, obligations alimentaires</li> <li>- le statut juridique du couple le mariage (conditions, effets, modes de relâchement et de dissolution), la cohabitation légale, le concubinage</li> <li>- les aspects juridiques de la sexualité : les infractions et abus sexuels, le transexualisme, l'homosexualité, les maladies sexuellement transmissibles</li> </ul> <p>les aspects juridiques de la procréation : le statut de l'embryon, le non désir d'enfant (contraception, stérilisation, avortement) et le désir d'enfant (les procréations médicalement assistées).</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Au terme de ce cours, l'étudiant(e) doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- discerner ce qu'est le droit et les spécificités de l'approche juridique par rapport aux autres sciences humaines en matière de famille, couple et sexualité</li> <li>- appréhender et résoudre les différents problèmes familiaux par le biais du droit civil dans le domaine des relations parents / enfants d'une part et des relations de couple d'autre part</li> <li>- comprendre les diverses implications de la reconnaissance du respect de la vie familiale comme droit fondamental</li> <li>- percevoir et comprendre la façon dont le droit belge et le droit international appréhende les questions d'actualité en matière de sexualité et de procréation</li> <li>- connaître les implications et les conséquences juridiques, civiles, pénales et protectionnelles, directes ou indirectes, de différents types de comportements en matière de sexualité et de procréation</li> <li>- poser un regard critique sur le droit belge dans ces diverses matières en en percevant les points forts mais aussi les lacunes</li> </ul> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Contenu :	<p>Les thèmes et les matières énoncées ci-dessus seront exposées tantôt via un exposé magistral, tantôt via un exposé pratique mettant directement en application les principes juridiques énoncés (cours sur dossier, résolution de cas, rencontres avec des praticiens, ).</p> <p>Les méthodes pédagogiques seront donc choisies et adaptées en fonction de la matière abordée. Une participation active des étudiants sous forme de préparation du cours, résolution de cas, ou lecture de documents sera exigée pour certaines matières.</p> <p>Le cours sera divisé en " modules " ou partie de la matière dispensé chacun selon une approche pouvant être différenciée et une méthode prédéfinie décrite aux étudiants.</p> <p>Le contenu du cours est susceptible de varier selon l'actualité.</p>
Autres infos :	<p>Evaluation : Les modalités d'évaluation seront définies par le(s) titulaire(s) en début de cours.</p> <p>Support : Il sera fourni aux étudiants deux syllabi. Le premier reprendra les principes enseignés, ainsi que, le cas échéant, des textes illustrant ou approfondissant</p>
Cycle et année d'étude: :	<p>&gt; <a href="#">Master [120] en sciences de la population et du développement</a></p> <p>&gt; <a href="#">Master [120] en sciences de la famille et de la sexualité</a></p>
Faculté ou entité en charge:	ESFA